



G r o u p

No boundaries, opportunities only

MANDATAIRE FISCAL

IDENTIFICATION FISCALE TVA

PRINCIPE

Toute entreprise communautaire qui réalise des opérations soumises à la TVA dans un autre pays membre de la Communauté européenne dispose de la possibilité d'y nommer un mandataire fiscal pour y établir ses formalités administratives. Exemples d'opérations taxables :



LIVRAISON OU ACQUISITION

Les livraisons-acquisitions intracommunautaires depuis un autre État membre.



INTRODUCTION OU EXPÉDITION

Les introductions-expéditions depuis un autre État membre.



STOCKAGE

Le stockage de marchandises et les stocks en consignation.

AUTRES OBLIGATIONS

..... Les chantiers de construction et services sur immeubles

..... La vente à distance en cas de dépassement des seuils

..... Les situations dans lesquelles vous devez autoliquider la TVA en tant que preneur

..... Certaines opérations d'achat/revente

LE RÔLE D'UN MANDATAIRE FISCAL

Le mandataire fiscal prend en charge, pour le compte de son client, toutes les formalités fiscales dans le pays cible.

Le mandataire fiscal effectue la mise en place du dossier auprès de l'administration fiscale avec prise en charge de toutes les formalités liées à l'immatriculation à la TVA, des déclarations fiscales TVA, des remboursements de TVA et des déclarations douanières (DEB/Intrastat et DES).

De plus, une analyse des flux et un contrôle des documents fiscaux (factures, documents d'importations, exportations, etc.) permet de s'assurer du respect de la législation locale et européenne.



IDENTIFICATION

Identification fiscale, immatriculation TVA



ANALYSE

Analyse et vérification des factures



DÉCLARATION

Établissement des déclarations de TVA



INTERLOCUTEUR

Intermédiaire entre vous et les administrations locales



DEB/INTRASTAT - DES

Traitement et dépôt des déclarations



ASSISTANCE

Assistance en cas de contrôle fiscal ou douanier

ÉTUDE DE CAS

Une société française réalise des opérations d'achat/revente sur le territoire allemand.

Toute société française effectuant des opérations d'achat/revente en Allemagne a l'obligation de s'identifier fiscalement dans le pays, de facturer la TVA locale, et de reverser la TVA collectée aux administrations allemandes.

La société française peut faire appel à un mandataire fiscal pour réaliser toutes les démarches d'identification ainsi que les déclarations de TVA allemandes. Dans le cas où les seuils de D.E.B. / Intrastat sont dépassés, le mandataire effectue les démarches nécessaires auprès des douanes.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS



contact@asd-int.com



www.asd-int.com